



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Adoption du règlement 524

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 7 juillet 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 524 – Code d'éthique et de déontologie des employés Municipaux;

Ce règlement entre en vigueur le 8 juillet 2025;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, durant les heures de bureau.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 8e jour de juillet deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Mario Miller
Directeur Général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur la page web de la Municipalité de Godmanchester

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8e jour de juillet deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Mario Miller
Directeur Général